

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	0
CALENDRIER	1
COMITE SCIENTIFIQUE DU PROGRAMME.....	1
ADMINISTRATION	1
PRESENTATION	2
OBJECTIFS DE LA FORMATION	2
PROGRAMME / PLAN D'ETUDES	2
CONDITIONS D'ADMISSION AU MAS	3
DROIT D'INSCRIPTION ET DUREE DES ETUDES	3
DESCRIPTIF DES COURS	4
REGLEMENT DU MAS	9

CALENDRIER

La séance d'ouverture du programme pour les diplômantEs de la volée 2010 - 2011 aura lieu le :

Mardi 21 septembre 2010, à 17 heures

à

L'Université de Lausanne

Lieu: La salle sera connue en début de semestre et visible via notre site internet <http://www.unil.ch/ssp/page13380.html>

COMITE SCIENTIFIQUE DU PROGRAMME

Pour l'Institut de Psychologie :

Prof. Eliane Christen-Gueissaz, Présidente

Prof. Michèle Grossen

Prof. Pascal Roman

Nathalie Muller Mirza, maître-assistante

Pour l'Association Vaudoise des Psychologues :

M. Raphaël Gerber, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP

Pour les milieux professionnels :

Mme Adriana Bouchat, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, Grand-Chêne 5, 1003 Lausanne

M. Bernard Hunziker, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, SUPEA, av. de la Chablière 5, 1004 Lausanne

ADMINISTRATION

Des informations peuvent être obtenues sur le site internet de la Faculté à l'adresse www.unil.ch/ssp ou à l'adresse suivante :

Université de Lausanne
Faculté des SSP – Bâtiment Anthropole
Secrétariat des postgrades
Madame Marianne von Kaenel
CH – 1015 Lausanne

☎ 021 692 31 19

e-mail : Marianne.vonkaenel@unil.ch

PRESENTATION

Ce MAS propose une formation de troisième cycle professionnalisante. Il vise la compréhension et l'apprentissage de pratiques psychologiques dans différents contextes (groupes, services, organisations) et l'élargissement du champ d'intervention des psychologues.

La formation obéit aux principes suivants :

1. Les problèmes à l'origine de l'intervention sont considérés comme indissociables du contexte social et culturel dans lequel ils s'inscrivent.
2. Les psychologues sont particulièrement attentifs aux dispositifs d'accueil et d'action qu'ils mettent en place, aux modèles qu'ils utilisent, aux réseaux professionnels et institutionnels auxquels ils appartiennent. Cette nécessaire décentration relève des exigences d'une psychologie réflexive.
3. Les formes d'intervention sont élaborées à partir de la théorie, de la recherche et de la pratique, reconnues comme sources d'enrichissement mutuel.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au terme de sa formation, l'étudiantE :

- disposera de connaissances approfondies dans le domaine de la communication, des interactions sociales et des dynamiques groupales et organisationnelles ;
- aura acquis des outils d'évaluation et d'accompagnement centrés sur l'individu et les groupes, en tenant compte du cadre professionnel et institutionnel des interventions ;
- saura faire preuve d'esprit critique et de réflexivité dans son travail.

PROGRAMME / PLAN D'ETUDES

Le programme comprend quatre enseignements, un stage, et la réalisation d'un travail personnel (mémoire de MAS) qui favorise l'intégration entre théorie et pratique professionnelle ; les étudiants bénéficient d'un séminaire d'encadrement pour ce mémoire.

- | | |
|---|-----------------|
| • Analyse psychosociale des pratiques professionnelles | 6 crédits ECTS |
| • Psychosociologie des organisations | 3 crédits ECTS |
| • Clinique de l'entretien et étude de situations | 3 crédits ECTS |
| • Analyse des processus de groupe et des modes d'intervention | 3 crédits ECTS |
| • Stage pratique (6 mois à plein temps au minimum) | 30 crédits ECTS |
| • Mémoire, y compris séminaire d'encadrement | 15 crédits ECTS |

L'ensemble de ce programme représente un total de 60 crédits ECTS. Les horaires sont arrangés de telle sorte que les cours ont lieu en principe le lundi soir, le vendredi après-midi et le samedi matin.

CONDITIONS D'ADMISSION AU MAS

Le Comité scientifique sélectionne chaque année les 16 meilleurs dossiers de candidature.

Pour déposer sa candidature, l'étudiantE doit répondre aux conditions suivantes :

1. avoir une Maîtrise universitaire ès Sciences en psychologie (Master of Science (MSc) in Psychology, au sens des directives de la Conférence universitaire suisse), ou une licence en psychologie, ou un titre universitaire jugé équivalent par le Service des Immatriculations et Inscriptions
2. être immatriculéE à l'Université de Lausanne (Le délai fixé par le Service des Immatriculations et Inscriptions pour l'année académique 2010-2011 est le 30 juin 2010)
3. avoir un stage d'une durée minimale de six mois à plein temps (ou équivalent) comme psychologue dans une institution agréée par le comité scientifique du MAS.

L'admission au programme du MAS se fait en **deux temps** :

1. Envoi d'un **dossier de candidature** en 3 exemplaires **au Comité Scientifique du MAS** pour le **15 juin 2010 au plus tard**

Les documents suivants constituent le dossier de candidature :

- 1 curriculum vitae
- 1 lettre de motivation
- 1 copie du relevé des notes obtenues à tous les examens présentés à l'Université
- 1 copie du diplôme universitaire, si déjà obtenu
- 1 contrat de stage

Le tout est à adresser à :

Université de Lausanne
Faculté des SSP – Bâtiment Anthropole
Secrétariat des postgrades
Madame Marianne von Kaenel
CH – 1015 Lausanne

2. Envoi d'un **dossier de demande d'immatriculation** au Service des Immatriculations et Inscriptions pour le **30 juin 2010** au plus tard. Le formulaire avec les indications nécessaires se trouve sur le site du Service des Immatriculations et Inscriptions <http://www.unil.ch/immat/page7474.html> « Formulaire de demande d'immatriculation »

DROITS D'INSCRIPTION ET DUREE DES ETUDES

Durée : 1 an

Coût : CHF 2'160.- (y compris frais d'immatriculation et taxes semestrielles)

DESCRIPTIF DES COURS

ANALYSE PSYCHOSOCIALE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Mme Annabelle Péclard

Ce séminaire poursuit les principaux objectifs suivants :

- accompagner l'entrée dans le monde professionnel et l'insertion au sein d'équipes pluridisciplinaires ;
- offrir un lieu de réflexion et d'échange sur les pratiques professionnelles ;
- favoriser les liens entre théorie et pratique ;
- situer les pratiques professionnelles des psychologues dans le contexte institutionnel dans lequel elles sont mises en œuvre ;
- développer la connaissance des réseaux dans lesquels les psychologues sont amenés à travailler.

Modalités : Les séances sont consacrées à la présentation par les participantEs de situations pratiques auxquelles ils/elles sont confrontéEs dans leur stage ; au travail sur des thèmes d'intérêt général pour la profession et les pratiques du psychologue (ces thèmes sont choisis d'entente avec les participantEs et s'appuient sur différents types d'animation : travail de groupe, jeux de rôle, analyse de documents filmés ou de protocoles d'entretiens) ; à l'accueil d'intervenants extérieurs faisant partie du réseau professionnel des psychologues.

Lieu: La salle sera connue en début de semestre et visible via notre site Internet.

Dates : Les lundis soirs

27.09.2010	11.10.2010	1.11.2010
22.11.2010	13.12.2010	10.01.2011
24.01.2011	7.02.2011	21.02.2011
7.03.2011	21.03.2011	4.04.2011
2.05.2011	16.05.2011	

Heures: de 18h15 à 21h15

Evaluation : Les diplôméEs s'engagent à participer activement et régulièrement, et à présenter des situations tirées de leur pratique professionnelle.

PSYCHOSOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS

Mme Annabelle Péclard

Les difficultés relationnelles et communicationnelles en entreprise sont souvent traitées à partir d'une approche unilatérale. Or prendre en compte les niveaux environnemental, institutionnel, organisationnel, fonctionnel, groupal et individuel permet à l'intervenant de contribuer activement à l'élaboration de solutions aux bons niveaux.

Modalités : Ce cours bloc abordera, notamment au travers d'analyses de cas réels, le lien entre différents concepts de la psychosociologie du travail et la réalité du terrain. L'étude du coaching / team building, de la violence au travail et l'analyse organisationnelle permettront ainsi un regard croisé sur le monde du travail et les apports potentiels du psychologue.

Lieu : La salle sera connue en début de semestre et visible via notre site internet

Date : les vendredis 1.10.2010 12.11.2010 3.12.2010

les samedis 2.10.2010 13.11.2010 4.12.2010

Heures : les vendredis de **16 h. à 20 h.**
Les samedis de **9 h. à 13 h.**

Evaluation : La validation du cours est liée à la participation active et régulière des diplômantEs.

CLINIQUE DE L'ENTRETIEN ET ETUDE DE SITUATIONS

Prof. Pascal Roman

L'entretien clinique constitue le dispositif princeps à partir duquel le psychologue va construire la rencontre avec le sujet et avec sa souffrance. Ce séminaire se propose de mettre au travail la pratique de l'entretien clinique dans ses différentes inscriptions, avec une double attention :

- au contexte institutionnel au sein duquel s'inscrit ce dispositif,
- aux conditions de mise en oeuvre du dispositif de l'entretien clinique au regard de la spécificité des orientations des pratiques cliniques (examen psychologique, groupe, accompagnement psychothérapique...).

Modalités : Le séminaire prend appui sur des situations d'entretien issues de la pratique de stage et présentées par des participants, dans leur inscription institutionnelle. La présentation fera l'objet d'un travail d'élaboration au sein du groupe, et donnera l'occasion de proposer des éléments de théorisation au service de la pratique clinique du psychologue.

Lieu : La salle sera connue en début de semestre et visible via notre site internet

Date :	les vendredis	25.02.2011	25.03.2011	15.04.2011
	les samedis	26.02.2011	26.03.2011	16.04.2011

Heures : les vendredis de **16 h. à 20 h.**
Les samedis de **9 h. à 13 h.**

Evaluation : La validation du séminaire est liée à la participation active et régulière des diplômantEs, qui implique, en particulier, la présentation d'une situation d'entretien dans l'année au sein du groupe.

COURS BLOC : ANALYSE DES PROCESSUS DE GROUPE ET DES MODES D'INTERVENTION

Prof. Eliane Christen-Gueissaz

Le cours-bloc est centré sur les processus de groupe, que ces derniers soient institués ou informels. Il s'agit, à partir de situations réelles ou virtuelles, d'entraîner des stratégies de participation ou d'intervention et d'en analyser l'impact. L'objectif est d'accroître les compétences des diplômantEs dans la compréhension et la gestion des phénomènes de groupe dans un contexte organisationnel.

Modalités : Exercices divers et jeux de rôles alternent avec des éléments de théorisation. Certains contenus sont proposés par l'enseignante, d'autres par les diplômantEs en fonction des problématiques rencontrées sur le terrain, de l'évolution du travail commun et de la dynamique du groupe. Des références bibliographiques sont distribuées aux diplômantEs, selon les thèmes et les modes d'intervention traités.

Lieu: La salle sera connue en début de semestre et visible via notre site Internet.

Date :	les vendredis	14.01.2011	28.01.2011	11.02.2011
	les samedis	15.01.2011	29.01.2011	12.02.2011

Heures : les vendredis de **16 h. à 20 h.**
Les samedis de **9 h. à 13 h.**

Evaluation : La validation du cours est liée à la participation active et régulière des diplômantEs.

SEMINAIRE D'ENCADREMENT DES MEMOIRES

Mme Nathalie Muller Mirza

Titre

Observer et objectiver des pratiques professionnelles : démarches et outils.

Ce séminaire vise à accompagner le processus de recherche et de rédaction demandé par la réalisation du mémoire que les étudiantEs rédigent sous la direction d'unE directeur-trice. Les séances sont organisées de manière à faciliter notamment :

- l'identification et la formulation d'une « question-problème » que l'étudiantE se pose à partir d'une situation vécue dans son stage,
- la mise en place d'un dispositif d'observation et d'analyse de la situation choisie, permettant de répondre à la question,
- la recherche de la littérature idoine,
- la rédaction du mémoire dans ses aspects formels.

Lieu: La salle sera connue en début de semestre et visible via notre site Internet.

Heures : les vendredis de **14h15 à 15h45**

Dates :	15.10.2010	29.10.2010	5.11.2010
	12.11.2010	3.12.2010	25.02.2011
	4.03.2011	11.03.2011	

Modalités

Le séminaire alternera l'analyse de la littérature et la présentation de dispositifs de recherche, en mettant l'accent sur les outils méthodologiques d'analyse de situation. Une large place sera consacrée à la discussion entre étudiantEs à qui il sera demandé une participation active.

REGLEMENT DU MAS EN PSYCHOSOCIOLOGIE CLINIQUE

Art. 1 : Formulation

Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent Règlement s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Art. 2 : Objet

- 2.1 L'Université de Lausanne délivre un Master of Advanced Studies (ci-après MAS) en psychosociologie clinique « Identité, groupe et organisation », conformément au Règlement d'études du Master of Advanced Studies approuvé par la Commission de coordination et de gestion de la CUSO le 23 septembre 2005.
- 2.2 Le MAS en psychosociologie clinique « Identité, groupe et organisation » est proposé par l'Institut de psychologie de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne.
- 2.3 Il offre une formation de 3^{ème} cycle, professionnalisante, dans le domaine de la psychosociologie clinique.
- 2.4 La formation offerte obéit aux principes suivants :
 - Les problèmes à l'origine de l'intervention sont considérés et traités comme étant indissociables des contextes sociaux et culturels dans lesquels ils émergent.
 - Les psychologues sont particulièrement attentifs aux dispositifs d'accueil et d'action qu'ils mettent en place, aux modèles d'intervention qu'ils utilisent, ainsi qu'aux réseaux professionnels et institutionnels auxquels ils appartiennent. Cette nécessaire décentration relève des exigences d'une psychologie réflexive.
 - Les formes d'intervention psychologique sont élaborées à partir de la théorie, de la recherche et de la pratique, reconnues comme sources d'enrichissement mutuel.

Art. 3 : Objectifs

- 3.1 Le MAS vise la compréhension des pratiques des psychologues dans différents contextes (groupes, services, institutions) et l'élargissement de leur champ d'intervention.
- 3.2 Au terme de cette formation, l'étudiant
 - disposera de connaissances approfondies dans les domaines
 - de la communication
 - des interactions sociales
 - des dynamiques groupales et organisationnelles

- aura acquis des outils d'évaluation et d'accompagnement centrés sur l'individu en relation avec ses contextes de vie et en tenant compte du cadre professionnel des interventions
- saura faire preuve d'esprit critique et de réflexivité dans son travail.

Art. 4 : Organisation

- 4.1 La formation est placée sous la responsabilité d'un comité scientifique, qui comprend sept membres : quatre enseignants de l'Institut de Psychologie, deux psychologues praticiens et un représentant d'une association professionnelle. Les membres de ce comité sont nommés pour un mandat de deux ans renouvelable.
- 4.2 Le comité scientifique désigne un directeur ou une directrice parmi ses membres de rang professoral. La durée de son mandat est de deux ans. Le mandat est renouvelable.
- 4.3 Le comité scientifique a pour tâche :
- d'élaborer le programme d'études et de veiller à sa mise en œuvre conformément au règlement
 - de préavisier, à l'intention du Service des immatriculations et inscriptions de l'Université de Lausanne, sur l'admission des candidats et sur les équivalences et les dérogations, après un examen approfondi des dossiers de candidature
 - d'organiser le programme d'études et de statuer en première instance en cas de litige dans son déroulement
 - de reconnaître et accréditer le maître de stage de chaque candidat, ainsi que le directeur de mémoire
 - de promouvoir les échanges avec les milieux professionnels et de collaborer avec les maîtres de stages
 - de préparer le budget et de le soumettre à la Faculté des sciences sociales et politiques. Pour la première édition uniquement, le budget est également soumis à la Direction
 - d'établir un rapport financier à la fin de chaque édition du programme à l'intention de la Faculté des sciences sociales et politiques
 - de rédiger un compte rendu pour le rapport d'activités annuel de l'Institut de Psychologie.

Art. 5 : Admissibilité et admission

- 5.1 Peuvent présenter leur candidature au MAS les psychologues qui :
- remplissent les conditions d'immatriculation à l'Université de Lausanne et d'inscription à la Faculté des sciences sociales et politiques
 - sont titulaires d'une Maîtrise universitaire ès Sciences en sciences psychologiques (Master of Science (MSc) in Psychology), au sens des directives de la Conférence universitaire suisse, d'une licence en psychologie ou d'un titre jugé équivalent par le Service des immatriculations et inscriptions

- sont engagés pour une durée minimale de six mois à plein temps (ou équivalent) comme psychologue stagiaire dans un lieu de stage agréé par le comité scientifique.
- 5.2 Les candidats déposent un dossier de candidature auprès du Service des immatriculations et inscriptions qui, après vérification formelle de l'admissibilité, le transmet au Comité scientifique. Ce dossier contient a minima :
- un curriculum vitae
 - une lettre de motivation
 - une copie du relevé des notes obtenues à tous les examens présentés à l'Université
 - une copie du diplôme universitaire, s'il a déjà été obtenu
 - un contrat de stage.

L'étudiant se référera en outre au formulaire de demande d'immatriculation.

Le Comité scientifique sélectionne les candidats sur la base de la qualité de leur dossier.

- 5.3 L'Université de Lausanne se réserve le droit de renoncer à l'organisation du programme s'il y a moins de 12 inscriptions par année sur une moyenne de 3 ans.

Art. 6 : Immatriculation, inscription, taxes

- 6.1 Le montant des droits, taxes et finances d'inscription au programme d'études est fixé à 2'160.- par an.
- 6.2 En cas de prolongation de la durée d'études (plus de deux semestres, conformément aux articles 7.1 et 7.2) sont perçus les droits et taxes semestriels de 580.- par semestre.

Art. 7 : Durée des études

- 7.1 La formation, y compris stage, évaluation, rédaction et défense de mémoire s'effectue en deux semestres au minimum.
- 7.2 Avec l'autorisation du Comité scientifique, elle peut être prolongée de deux semestres au maximum.
- 7.3 Le doyen de la Faculté peut accorder une dérogation à la durée maximale des études, sur préavis du Comité scientifique, si de justes motifs existent et si l'étudiant présente une demande écrite et motivée.

Art. 8 : Programme d'études

- 8.1 Le programme d'études comprend des enseignements obligatoires, des travaux personnels et l'élaboration d'un mémoire lié au stage effectué par l'étudiant.
- 8.2 Le programme d'études du MAS totalise 60 crédits ECTS, stage y compris, répartis de la façon suivante :

Analyse des pratiques professionnelles	6 crédits ECTS
Psychosociologie des organisations	3 crédits ECTS
Clinique de l'entretien	3 crédits ECTS
Analyse des processus de groupe et des modes d'intervention	3 crédits ECTS
Stage	30 crédits ECTS
Mémoire (y compris séminaire d'encadrement)	15 crédits ECTS

- 8.3 Le programme d'études est publié chaque année dans une plaquette précisant l'intitulé des enseignements, la répartition des crédits, les enseignants responsables, le nombre d'heures et le calendrier. Pour la première édition (2008-2009), il est approuvé par la Direction.

Art. 9 : Contrôle des connaissances et évaluation

- 9.1 Chaque enseignement est sanctionné par une évaluation.
- 9.2 Les modalités d'évaluation des connaissances sont déterminées par les responsables des enseignements. Elles sont inscrites dans le programme d'études et annoncées en début d'enseignement.
- 9.3 L'évaluation d'un enseignement peut se faire sous deux formes :
- L'évaluation d'un cours est sanctionnée par une note. L'échelle des notes s'étend de 1 à 6 par demi-points, 4 étant la note suffisante.
 - L'évaluation des autres types d'enseignement (séminaire, cours-bloc, etc.) fait l'objet d'une attestation. L'évaluation est donnée sous la forme « réussi » ou « échoué ».
- 9.4 L'évaluation du mémoire est sanctionnée par une note unique, le mémoire et sa défense étant considérés comme un tout.
- 9.5 L'évaluation du stage est donnée sous la forme « réussi » ou « échoué » ; elle dépend du rapport d'évaluation rédigé par le maître de stage.

- 9.6 Afin de réussir le programme, l'étudiant doit obtenir une évaluation suffisante à chaque enseignement indépendamment, y compris au stage et au mémoire.

Une évaluation suffisante sanctionne les notes égales ou supérieures à 4 ainsi que les attestations « réussi ». Elle donne droit à l'obtention des crédits ECTS qui y sont rattachés.

L'absence injustifiée, la fraude ou le plagiat sont sanctionnés par la note 0 pour un cours ou la présentation du mémoire, et le résultat « échoué » s'il s'agit d'un autre type d'enseignement.

L'étudiant qui ne rend pas les travaux selon les modalités et délais indiqués par l'enseignant responsable subit également un échec.

- 9.7 Pour chaque évaluation, le nombre de tentatives est limité à deux, un deuxième échec est éliminatoire.

Art. 10 : Stage

- 10.1 La durée minimale du stage est de 6 mois à plein temps (ou équivalent).

- 10.2 Le lieu de stage doit être agréé par le comité scientifique du MAS.

- 10.3 L'étudiant est responsable de trouver sa place de stage.

- 10.4 Le stage fait l'objet d'une évaluation écrite rédigée par le maître de stage et adressée au comité scientifique.

- 10.5 En cours de stage, les difficultés rencontrées de nature à conduire à l'échec du stage doivent être annoncées au plus tôt à un membre du comité scientifique par le maître de stage ou l'étudiant.

- 10.6 En cas d'échec au stage, l'étudiant propose au comité scientifique une deuxième place de stage. Conformément à l'article 13 du présent règlement, un deuxième échec est définitif.

Art. 11 : Mémoire

- 11.1 Le mémoire est un travail écrit individuel, qui fait l'objet d'une défense orale.

- 11.2 Le mémoire est réalisé sous la direction d'un professeur membre du comité scientifique ou un autre enseignant agréé par ce dernier.

- 11.3 Le sujet du mémoire est choisi d'entente avec le directeur ou la directrice du mémoire et doit être soumis à l'approbation du Comité scientifique.

- 11.4 La défense orale se fait devant un jury composé de deux personnes : un enseignant de l'Institut de Psychologie (Directeur du mémoire) et un expert. L'expert est agréé par le comité scientifique. Il est titulaire d'un MAS ou d'un titre jugé équivalent, sauf dérogation du comité scientifique.

- 11.5 En cas d'échec, le mémoire fait l'objet d'une nouvelle défense lors d'une session ultérieure, dans les délais fixés à l'article 7 du présent règlement. Conformément à l'article 13, un deuxième échec est définitif.

Art. 12 : Délivrance du diplôme

- 12.1 La réussite des enseignements, du stage et du mémoire donne droit à l'obtention des 60 crédits inscrits au programme d'études et à la délivrance du Master of Advanced Studies (MAS) en psychosociologie clinique « Identité, groupe et organisation » (Master of Advanced Studies in Clinical Social Psychology).
- 12.2 Le MAS est un diplôme signé par le Doyen de la Faculté des sciences sociales et politiques et par le Recteur de l'Université de Lausanne.
- 12.3 Le diplôme porte en en-tête le nom et le logo de l'Université de Lausanne.
- 12.4 Un supplément au diplôme, conforme aux Directives de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS), est délivré.

Art. 13 : Echec définitif

- 13.1 Est en échec définitif le candidat qui a subi deux échecs à la même évaluation (enseignement, stage ou mémoire), ou qui ne respecte pas les délais d'études (cf. articles 6, 8, 9, 10).
- 13.2 Les échecs définitifs sont prononcés par le Doyen de la Faculté des sciences sociales et politiques.

Art. 14 : Recours

- 14.1 Les décisions relatives au règlement d'études peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission de recours de la Faculté des Sciences sociales et politiques dans les 10 jours suivant la publication des résultats, conformément au Règlement de la Faculté.
- 14.2 Les décisions de la Commission de recours de la Faculté peuvent faire l'objet d'un recours à la Direction conformément à l'article 83 LUL.

Art. 15 : Entrée en vigueur

Le présent Règlement entre en vigueur au 1^{er} septembre 2008.

Approuvé par le Conseil de la Faculté des SSP dans sa séance du 15 mars 2007.

Adopté par la Direction de l'Université de Lausanne dans sa séance du 30 avril 2007.